



Genève, le 1^{er} juin 2015

Procès-Verbal de l'Assemblée des Délégués du 28 mai 2015

APE présentes : Aire, Bernex, Collex-Bossy, Europe, Grand-Lancy, Jonction, Meyrin-Cointrin, Onex-Village, Pâquis, Pervenches-Montfalcon, Satigny, Serves-Sapay, Seujet-Necker

APE excusées : Bardonnex, Hermance, Tambourine/Vigne-Rouge, UCE Bossons, Versoix, Vieusseux-Franchises

Comité GAPP : Geneviève Rosset

Membres du comité GAPP excusés : Sandra Capeder, Corinne Cornaglia, Isabel Neves, Romaine Michellod

Présidence de la séance : Anne Thorel Ruegsegger coordinatrice au GAPP

Procès Verbal : Corinne Pellet

Lieu : U.O.G. amphithéâtre Berenstein

Heure : 20h00 – 22h18

1. Accueil

GAPP : Anne Thorel Ruegsegger, souhaite la bienvenue à l'assemblée et excuse la présidente du GAPP, Sandra Capeder, absente ce soir.

2. Invités :

GIAP : M. Diserens, Directeur se présente et présente M. Pahud Directeur adjoint en charge des prestations, au sein du GIAP.

Le GIAP, Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire, dépend de l'association des communes genevoises et est financé à 90 % par les communes 10% par le canton.

Sur les 45 communes genevoises, 42 sont membres du parascolaire 3 communes fonctionnent encore grâce au tissu associatif local. Le budget du GIAP est de 52 millions par an. Le GIAP est présent sur 138 lieux du canton Genève où environ 13'500 enfants sont pris en charge à midi et 6'000 à 6'500 à 16h00 encadrés par 1'200 collaborateurs. L'organisation comprend 17 secteurs avec chaque fois 1 responsable de secteur à la tête de 7 à 10 équipes. Chaque équipe comprend des animateurs et un référent sociaux éducatifs premier partenaire des parents et des enseignants.

Concernant les inscriptions, depuis 2 ans, le système a changé. Pour des raisons organisationnelles et de volume d'enfants, les inscriptions n'ont plus lieu à la rentrée mais sur 2 jours, mercredi 30 mai et samedi 3 juin.

Une inscription « d'urgence » peut être faite à la rentrée scolaire avec un justificatif (déménagement, absence à l'étranger lors des inscriptions) dès lors l'enfant est immédiatement accepté. Sans justificatif, un délai de carence devra être respecté et l'inscription sera effective après les vacances d'octobre.

M. Diserens encourage les APE à dire à leurs membres de passer par le site internet pour remplir les documents, ce qui diminue le temps de travail de retranscription. Une présence physique est tout de même obligatoire lors de ces 2 jours d'inscriptions. Chaque commune est libre de mettre en place un accueil, le mercredi midi. A ce jour, 6 communes ont un accueil mercredi midi, la Ville de Genève, Carouge, Meyrin, Vernier, Chêne-Bourg, Onex. Cette année, dans ces communes, les inscriptions pour mercredi midi seront des préinscriptions et seront discutées avec chaque commune et confirmée en fonction du nombre d'inscrits.

Cette année, environ 40 à 45% des inscrits ont fréquenté le parascolaire le mercredi midi. Ces désistements coûtent cher aux communes par conséquent, seules les inscriptions correspondant à un réel besoin seront prises. Dès la 2^{ème} quinzaine de juin, l'information définitive figurera sur le site du GIAP et sera affichée dans les lieux concernés.

APE Gd-Lancy : pourquoi des préinscriptions pour le mercredi midi n'ont pas lieu dans toutes les communes ?

GIAP : parce que ça doit d'abord être une volonté de la commune avant d'être proposé.

APE Satigny : est-ce qu'il y a un minima d'enfants requis ?

GIAP : environ 15 enfants ou peut-être moins, c'est un choix des communes.

APE Satigny : si l'APE effectue un sondage et qu'il ressort un besoin, est-ce encore possible d'organiser un accueil mercredi midi, pour la rentrée ?

GIAP : les nouveaux magistrats, dans les communes, entrent en fonction le 1^{er} juin. Le délai semble un peu court, mais tout est discutable.

C'est comme l'accueil du matin, si une demande émane de minimum 15 personnes, la commune décide ou pas de d'ouvrir un accueil.

APE Satigny : l'accueil du matin est devenu payant ?

GIAP : oui pour une question d'équité.

Parenthèse à propos des chiffres, sur 52 millions de budget, les cotisations des parents couvrent 17 % des frais de fonctionnement.

APE Grand Lancy : cela comprend le prix du repas ?

GIAP : non que la prise en charge.

GIAP : un constat a été fait à propos de la fréquentation des enfants le mercredi midi, les besoins ont été surestimés dès le départ et la présence des enfants n'a fait que diminuer (3 ou 4 enfants pour un animateur), contrairement au reste de la semaine où les demandes croissent. C'est un vrai problème pour le GIAP pour des raisons contractuelles avec les animateurs.

Ateliers découvertes : sont proposés, depuis 4-5 ans en Ville de Genève. C'est une tentative de la ville de donner accès à certaines activités à des enfants, d'abord en zone REP, et maintenant dans toute la ville. La commune de Perly Certoux propose aussi des « ateliers découvertes ». Ces ateliers s'inscrivent dans la nouvelle loi sur l'accueil continu dont le règlement d'application est en dépôt au Grand Conseil. Ces ateliers étaient proposés durant toute l'année, depuis la rentrée par semestre afin que tous puissent en

bénéficiaire. Ces ateliers ne sont pas des cours mais des initiations en vue d'une inscription dans un club.

Lors des inscriptions au parascolaire, en Ville de Genève, un guichet spécial sera dédié aux « ateliers découvertes », 12 enfants (par école) auront la possibilité de s'inscrire, par semestre, donc 2 x 12, plus une liste d'enfants, en attente, en cas de désistement. Le parascolaire garde 10% de place qu'il pourra attribuer pour des enfants de niveaux sociaux économiques plus défavorisés.

APE Pâquis : à l'école Chateaubriand, les animatrices ne souhaitent pas faire d'inscriptions aux « ateliers découvertes » en raison des déplacements pour se rendre sur les lieux.

GIAP : en principe, les ateliers sont organisés sur le lieu du parascolaire. Des parents ont manifesté du mécontentement lors de déplacements. Dès la rentrée prochaine, les programmes des ateliers sont faits par école.

APE Pâquis : les ateliers ont été très appréciés, des portes ouvertes ont été organisées.

GIAP : il faut en parler au responsable de secteur, ce ne sont pas les animatrices qui décident.

APE Europe : les ateliers sont proposés dès la 3P, pourtant mon enfant a pu en bénéficier en 1P.

GIAP : c'est le cadre proposé par la Ville de Genève, c'est possible qu'à certains endroits l'offre ait été ouverte à des plus petits.

APE EUROPE : l'offre des ateliers n'a pas encore été reçue.

GIAP : les flyers ont déjà distribués.

APE EUROPE : quels sont les critères d'inscription pour les ateliers ?

GIAP : depuis cette année, pour le 80% des places, les premiers arrivés seront les premiers servis. Le parascolaire garde un solde de 10% à 20 % qui sera géré par les chefs de secteur. La période des ateliers a été scindée en 2 semestres pour permettre à plus d'enfants d'y participer.

APE Serves-Sapay : lors des ateliers et lors de la présence d'autres intervenants que les animateurs, comment faites-vous pour gérer les PAI (programme d'accueil individualisé) ?

GIAP : pour des raisons juridiques, l'encadrant parascolaire est toujours présent lors des ateliers. Les ateliers ont lieu à 16h00 et la question du repas ne se pose pas. Le temps du goûter est géré par les animateurs. L'exception est un atelier cuisine proposé par les femmes paysannes et durant lequel l'animateur est présent.

APE Serves-Sapay : à l'école de Cayla, lors d'un atelier cuisine, les responsables du cours ont demandé à être informées du PAI d'une enfant fréquentant le cours et susceptible d'avoir des convulsions. Cela leur a été refusé, le document est confidentiel. En cas de problème, les adultes veulent avoir les bons gestes au bon moment, mais la transmission d'informations ne se fait pas.

GIAP : la responsabilité du GIAP est d'attirer l'attention des parents et des animateurs sur les risques encourus. Si le risque est trop important, l'inscription devrait être refusée.

APE Europe : les parents pourraient donner l'information aux personnes qui encadrent l'activité.

GIAP : c'est le GIAP qui décide en raison de la responsabilité juridique qui lui incombe.

APE Serves-Sapay : ces ateliers sont une chance et sont appréciés par les parents et les enfants mais ne sont pas sans risque. Peut être que la confidentialité des PAI doit être revue pour que les partenaires puissent travailler en réseau.

GIAP : les animatrices sont toujours présentes lors de ateliers et sont responsables.

APE Grand Lancy : est-ce que le contact avec les parents est le référent social éducatif ?

GIAP : l'interlocuteur des parents concernant leur enfant et son comportement est le référent social éducatif. Le chef de secteur est le responsable des animateurs et il faut s'adresser à lui en cas de problème d'encadrement.

APE Seujet Necker : quelles sont les mesures de rétorsion en cas de problème de comportement.

GIAP : il existe un protocole, qui commence par une remarque aux parents, au courrier et dans un cas grave, à la suspension voir l'exclusion de l'enfant.

APE Bernex : des parents se sont plaints de gouters pas toujours équilibrés, qui décide de la composition des gouters ?

GIAP : une brochure sur la composition des gouters a été faite par les diététiciennes du SSEJ (Service santé de l'enfance et de la jeunesse). Les diététiciennes effectuent régulièrement des contrôles sur la qualité des gouters.

APE Satigny : est-ce que le GIAP fera encore preuve de souplesse pour les parents pas très au fait de leurs horaires en septembre et qui risque de changer les jours auxquels leur enfant est inscrit ?

GIAP : c'est une modification d'inscriptions que les parents peuvent faire sans problème. Dans l'incertitude il ne faut pas réserver les 4 jours, mais le nombre juste même s'il change à la rentrée.

APE Jonction : félicitations à la direction du GIAP pour la gestion d'une telle entreprise. Les « ateliers découverte » sont très appréciés.

Comment se porte le parascolaire ? Quels échos la direction reçoit des parents ?

GIAP : le GIAP effectue 2'650'000 prises en charge, par année. Environ 10 plaintes, qui n'arrivent pas à trouver de solution locale, arrivent jusqu'à la direction.

Concernant les collaborateurs, l'équipe administrative gère 1000 candidatures et recrute environ 200 personnes. En raison des petits taux d'activité proposés au GIAP, le tournus des employés est plus important que dans d'autres entreprises.

Sur les 1250 collaborateurs, environ 40% travaillent seulement à midi, 50% travaillent à midi et le soir. Les référents sociaux qui sont au nombre de 110 (environ) travaillent à 60% et finalement 17 postes de responsables de secteur à un taux de 100% annualisé.

Les animateurs engagés ont un niveau de base de formation équivalent au CFC.

Les collaborateurs sont engagés avec un contrat à durée déterminée pour 5 mois à 1 an maximum. Si l'évaluation, durant cette période, est satisfaisante, un contrat à durée indéterminée est proposé. Dès lors l'animateur entame un cursus de formation, d'environ 100 heures, sur la prise en charge d'enfants, auprès de la Haute école de travail social.

D'autres modules de cours de formation obligatoires, de 1^{er} secours, évacuation de locaux sont donnés.

En cours d'emploi, 10 heures par année de formation continue sont à disposition, financées par le GIAP. Un catalogue de formation en interne, avec des formateurs externes est aussi proposé, env. 70 cours (activité créatrice et prise en charge des enfants).

Un nouvel outil institutionnel, le planning d'animations et d'activités est mis en place et en cours de développement, depuis peu de temps, afin de favoriser la dynamique d'équipe et la transparence pour les parents. Les réactions sont plutôt positives. Le but est d'améliorer la qualité de la prise en charge des enfants.

GIAP : chaque année, le budget augmente de 3 millions, Genève est le seul canton suisse ou aucun enfant n'est refusé. Le GIAP a le souci constant d'amélioration de la prestation tout en respectant un certain budget.

APE Satigny : en l'absence du responsable de secteur, qui le remplace ? A Satigny le remplaçant n'a pas tenu les promesses faites par son prédécesseur (concernant la semaine à thème organisée).

GIAP : pour une période de plus de 2 semaines, le responsable est remplacé, soit par des personnes en formation, soit par un des 2 coordinateurs de région.

APE Pâquis : lors de problème dans les écoles, sont-ils relayés à la direction ? Malgré les plaintes auprès du responsable de secteur, rien ne change.

GIAP : les responsables de secteur sont des cadres en qui la direction du GIAP a confiance. Néanmoins, si les problèmes persistent les parents peuvent écrire à la direction générale. La collaboration et le dialogue entre les APEs, qui sont des partenaires du GIAP, et les responsables de secteur sont primordiales.

APE Pâquis : le responsable de secteur a été invité par l'APE, les problèmes ont été discutés. Néanmoins l'APE n'a pas remarqué de réels changements.

APE Serves Sapay : à Plan-les-Ouates, suite à une modification de PAI (décidée par l'allergologue de l'hôpital cantonal), un accident grave s'est produit. Les parents ont été appelé par le parascolaire pour signaler que l'enfant avait de la peine à respirer parce qu'il sautait à la corde alors qu'il était entrain de faire un choc anaphylactique. La négligence a été reconnue par la responsable de secteur et le SSEJ. Les parents de l'école des Serves ont manifesté leur inquiétude par rapport à la sécurité et la prise en charge des enfants. Un autre accident s'est produit, à Plan-les-Ouates, un enfant qui s'est cassé le bras. Là aussi la façon de faire de l'équipe parascolaire était discutable (réactions et décisions tardives).

GIAP : le parascolaire a des procédures de gestion des allergies, si l'aliment n'est pas facilement identifiable dans un repas, un panier repas est exigé. Les seules personnes habilitées à décider si un enfant est accepté sans PAI, c'est la direction du GIAP. L'erreur de l'animatrice a été d'accepter la modification du PAI.

APE Serves Sapay : néanmoins, dans ce cas de figure, heureusement que des enseignants étaient présents et ont eu de bonnes réactions pour la survie de l'enfant. Une formation plus poussée, pour les cas d'accident, devrait être envisagée.

GIAP : l'équipe parascolaire a appelé les secours et l'enfant a été emmené à l'hôpital en ambulance. Le risque zéro n'existe pas. Le parascolaire met en place un maximum de procédures de sécurité. Les animateurs font surement des erreurs et si elle se reproduisent le GIAP remet en question son fonctionnement.

APE Gd-Lancy : notre APE du Grand-Lancy a invité l'équipe parascolaire lors d'une assemblée générale. C'était une rencontre très enrichissante lors de laquelle les parents ont pu faire connaissance avec les animateurs.

GAPP : lors de notre rencontre vous avez exprimé une inquiétude concernant des difficultés pour les locaux ?

GIAP : aujourd'hui, 70% des enfants scolarisés de 4 à 12 ans sont inscrits au parascolaire, ce qui correspond à un plus de 23000 enfants. Les prévisions pour les 3 prochaines années, sont une augmentation des effectifs. Sur certains lieux parascolaires, les locaux peuvent difficilement accueillir plus d'enfants (surtout en Ville de Genève) et les projets de construction, à long terme, seront terminés dans 10- 15 ans. A titre d'exemple, l'effectif 2014-2015 comptait 400 enfants scolarisés en moins et le GIAP a enregistré mille inscriptions en plus.

GAPP : les APE peuvent servir de soutien et de relai du GIAP, auprès des communes pour les problématiques de locaux.

APE Europe : l'APE a proposé une aide pour les inscriptions afin d'éviter trop d'attente aux parents. Cette collaboration n'a pas été acceptée par le personnel du GIAP mais l'APE sera présente et aidera les parents à remplir les formulaires.

APE Bernex : pourquoi les gens doivent encore se déplacer pour les inscriptions ?

GIAP : l'intérêt est la rencontre entre les parents et les animateurs, lors des inscriptions. Néanmoins le GIAP envisage des inscriptions en 2 périodes, une pour le cycle élémentaires et une autre pour le cycle moyen et les autres années une simple mise à jour des coordonnées en fin d'année.

GAPP : Merci à M. Diserens et M. Pahud pour leur disponibilité.

3. **Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers :**

L'ordre du jour est approuvé, pas de divers annoncé.

4. **Approbation du PV de l'AD du GAPP (commune avec la FAPECO) du 29 janvier 2015.**

Le PV est approuvé.

5. **Communications du comité et de la coordination :**

L'actualité est calme, les commissions n'ont toujours pas repris avec le DIP. Le comité continue de rencontrer régulièrement la DGEO, qui nous a fait part d'une éventuelle reprise de la commission de fonctionnement. Cela reste à confirmer notamment en raison du départ de Mme Marchesini, actuelle Directrice adjointe, et qui va changer de poste. Elle travaillera directement avec Mme Emery Torracinta notamment concernant l'école inclusive et elle ne sera pas remplacée. Mme Marchesini s'occupait principalement du primaire et M. Kolly, actuel Directeur général, du cycle d'orientation. M. Kolly semble ne pas souhaiter la reprise de la commission de fonctionnement. Le comité du GAPP attend de voir comment va se répartir l'attention entre le primaire et le cycle. Néanmoins, le GAPP a pu dire à Mme Emery Torracinta l'importance de la concertation avec les partenaires et le DIP.

Peu de changement pour la rentrée scolaire mis à part les modifications de la carte des établissements. Les parents en ont été informés. Les méthodes d'enseignement continuent à être déployées. Le taux cantonal d'encadrement reste le même que l'année passée, à 17.

APE Jonction : est-ce qu'il serait possible d'avoir un retour concernant l'enseignement de l'anglais ?

GAPP : lors de la première année d'introduction d'une nouvelle méthode, elle n'est pas notée, évaluée. L'anglais a été évalué immédiatement.

APE Jonction : mon enfant n'a jamais ramené de devoirs d'anglais ce qui rend cette nouvelle discipline peut visible pour les parents.

GAPP : les devoirs ne sont pas obligatoires* et dépendent de l'enseignant, cela ne provient pas de la matière.

Pour avoir une évaluation de la mise en place de l'anglais il faut encore attendre une période de 2 ans, aussi pour l'introduction du mercredi matin.

APE Bernex : les parents sont déconcertés par les différences, concernant les devoirs, d'une classe à une autre.

GAPP : il faut en discuter avec les enseignants, dans certains établissements les devoirs se font par degrés, ce sont des décisions d'équipes.

APE Bernex : pour les enfants qui débutent l'anglais cette année comment ca se passera au cycle ?

GAPP : pour les élèves de 8P qui n'auront fait qu'une année d'anglais, le programme sera adapté au cycle. Pour les élèves de 7P, les enseignants utilisent la méthode « More » qui selon le PER va de la 7P à 11P. Pour l'allemand c'est pareil, la nouvelle méthode « der grüne Max » de la 5P à la 11P (fin du cycle d'orientation).

APE Pâquis : les devoirs sont « facultatifs » pour l'anglais uniquement ?

GAPP : non pour toutes les disciplines, voir la directive * (ndlr après vérification de la directive, « les élèves de la 3P à la 8P accomplissent des devoirs ou travaux à domicile. ») http://icp.ge.ch/ep/etidep/IMG/pdf/d-dgep-01a-15- devoirs_a_domicile.pdf

APE Pâquis : la quantité des devoirs dépend aussi des enseignants ?

GAPP : les devoirs dès la 5P devraient correspondre à 1heure de travail par semaine (environ). (ndlr après vérification de la directive, 3P une demi-heure par semaine au maximum, augmentation progressive entre la 3P et la 8P, 8P 3 heures par semaine au maximum.)

Si votre enfant passe trop de temps à faire ses devoirs et si c'est une trop grosse charge de travail pour lui, il faut en parler avec l'enseignant pour les adapter.

APEGL : à l'école en Sauvy, l'équipe enseignante fait un essai de faire les devoirs à l'école.

GAPP : chaque situation est différente et le meilleur reflexe c'est d'en discuter avec l'enseignant, les APE doivent encourager les parents à le faire.

GAPP : le GAPP travaille avec la SPG (Syndicat des enseignants) et l'AGDEP (association des directeurs d'établissements) à la rédaction d'un manifeste pour une école de qualité. Ce texte affirme le besoin des parents, des enseignants et des directeurs pour que l'école valorise les enfants et que les objectifs du PER soient atteints dans de bonnes conditions. L'école subit des attaques en terme de budget et de moyens alloués. Les partenaires se rejoignent dans l'idée d'une école idéale et souhaitent l'affirmer. C'est la suite de la conférence de presse commune qui avait eu lieu en décembre dans laquelle, nos partenaire et le GAPP, affirmaient qu'il n'est pas envisageable de baisser les budgets pour l'enseignement obligatoire et l'importance de continuer de maintenir une qualité de d'enseignement et de la prise en charge de nos enfants. Ce texte va être présenté aux comités de nos associations et ensuite à nos membres. Le but est aussi de soutenir les demandes de financement de la magistrature.

GAPP : le rapprochement avec la FAPECO en vue d'une fusion avance. Le regroupement de l'enseignement primaire et le cycle d'orientation à l'enseignement obligatoire favorise cette fusion.

GAPP : Le comité du GAPP a toujours besoin de nouveaux membres. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la coordination. L'élection du nouveau comité aura lieu lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin.

6. Communication des APE :

APE Pâquis : fête de quartier aux Pâquis, le 6 juin.

Une demande supplémentaire de patrouilleuse va être faite.

APE Pervenche Montfalcon : prochain événement, la grande braderie qui aura lieu le

30 mai 2015 sur la place de la Sardaigne.

APE Serves Sapay : la route de la Chapelle est actuellement entrain d'être réaménagée, elle sera élargie pour les pistes cyclables et les trottoirs. Un nouveau passage piéton est prévu. L'école des Serves va être fermée et peut-être que la patrouilleuse sera déplacée au Sapay.

APE Jonction : une action a été menée sur la route de transit à la Jonction. Les associations ont pu rencontrer M. Barthassat et M. Pagani pour leur en parler. Ils viendront sur place. Il y a trop de voitures en Ville de Genève notamment qui transitent par la Jonction. Des actions de rappel ponctuelles ont lieu, avec par exemple, des banderoles.

APE Aïre : avez-vous des nouvelles concernant la problématique signalée à Aïre ?

GAPP non, nous devons le signaler à nouveau.

APEGL : notre association est à la recherche d'un atelier parents enfant à propos du harcèlement lié aux réseaux sociaux.

GAPP : au primaire, Action Innocence s'adresse uniquement aux enfants.

GAPP : le GAPP et l'école des parents souhaitent mettre en place des café de parents à propos du harcèlement. Le DIP travaille avec le SSEJ sur une formation pour tous les professionnels des établissements. Une formation spécifique à propos du harcèlement, le dépistage et comment réagir. Un guide va paraître, en septembre, sur le site du DIP, pour les professionnels et les parents. Le GAPP souhaite proposer des cafés de parents en parallèle, pour que les parents soient aussi informés.

APEGL : quand seront proposés ces cafés parents ?

GAPP : la mise en place pourrait être possible dès la rentrée. Les premiers contactés seront les APE déjà demandeuses et écoles faisant partie du plan du DIP.

APEGL : la troupe caméléon prépare un spectacle interactif, pour septembre, sur le harcèlement. Le prix est assez élevé mais les APE pourraient se regrouper ou demander un financement auprès de leur commune.

APE Collex bossy : la psychologue Annick Pochet se déplace à la demande pour parler de certaines thématiques.

APE Bernex : à Bernex, dans le cadre du projet d'établissement « sensibilisation à propos des dangers d'internet », une soirée pour les parents animée par Action Innocence a eu lieu.

GAPP : le GAPP souhaite faire la différence entre la notion de harcèlement et le cyber harcèlement, en terme de chiffre le harcèlement n'a pas augmenté, mais les réseaux sociaux le rendent visible.

APE Europe : témoigne d'une bonne expérience « goûter sain », une collaboration école et APE, encouragée par la venue d'une diététicienne.

GAPP : expérience faite à Bellevue, l'action doit durer plusieurs années de suite, les mauvaises habitudes reviennent vite.

APE Europe : le rôle et le message des enseignants sont primordiaux, ils sont le relai des parents.

Séance levée à 22h18